

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères	●	●			
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées	●	●			
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS					
	NORMES						
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●			
			Jumelée		●		
			Contiguë				
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3			
DENSITÉ		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	150	150			
MARGES		Rapport bâti/terrain minimal (%)	15	15			
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50			
	Avant minimale (m)	10	10				
	Latérale minimale (m)	5	0				
	Latérales totales minimales (m)	10	5				
Arrière minimale (m)	10	10					
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	40	40				
	Profondeur minimale (m)	150	150				
	Superficie minimale (m ²)	6000	6000				
DIVERS							
PIIA	●	●					
Aqueduc et égout (art. 247)	●	●					
Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5	●	●					
Aucun entreposage extérieur	●	●					
NOTES						Amendements	
						No. Régl. Date	
						1103-2 2007-05-15	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement	●	●			
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool	●	●			
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur	●	●			
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères			●	●	
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
P-4 : Infrastructures publiques majeures				●			
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(1)	(2)	(2)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●		●		
		Jumelée		●		●	
		Contiguë				●	
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	6	6	6	6	
	DENSITÉ	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	300	300	300	300	
	MARGES	Rapport bâti/terrain minimal (%)	15	15	15	15	
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50	
Avant minimale (m)		10	10	10	10		
LOTISSEMENT	Latérale minimale (m)	5	0	5	0		
	Latérales totales minimales (m)	10	5	10	5		
	Arrière minimale (m)	10	10	10	10		
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20	20		
	Profondeur minimale (m)	50	50	50	50		
	Superficie minimale (m ²)	1000	1000	1000	1000		
DIVERS							
PIIA		●	●	●	●		
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●	●	●		
Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5		●	●	●	●		
Aucun entreposage extérieur		●	●	●	●		
NOTES						Amendements	
(1) Bureau administratif, siège social, services professionnels						No. Régl.	Date
(2) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers						1103-2	2007-05-15

CLASSES D'USAGES PERMISES						
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale				
		H-2 : Habitation bifamiliale				
		H-3 : Habitation trifamiliale				
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)				
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective				
		H-6 : Maison-mobile				
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage				
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux				
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface				
		C-2.3 : Marché aux puces				
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface				
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre				
		C-4.2 : Autres types d'hébergement				
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool				
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool				
		C-4.5 : Spectacles érotiques				
		C-5.1 : Postes d'essence				
		C-5.2 : Stations-services (entretien)				
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)				
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs				
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés				
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules				
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture	●	●		
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions	●	●		
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs				
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces				
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique				
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur				
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur				
		C-6.3 : Terrains de camping				
	C-6.4 : Arcades de jeux					
	C-7 : Commerces para-industriels					
	C-8 : Commerce artisanal					
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
	C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères			●	●
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées			●	●
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées				
		I-4 : Industries extractives				
		I-5 : Aéroport				
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux				
		P-1.3 : Terrains de sports				
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux				
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux				
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
	A-3 : Activité para-agricole					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(1)	(2)	(2)	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES						
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●		●	
		Jumelée		●		●
		Contiguë				●
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)				
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)				
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	150	150	150	150
		Rapport bâti/terrain minimal (%)	15	15	15	15
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50
	MARGES	Avant minimale (m)	7	7	7	7
		Latérale minimale (m)	5	0	5	0
Latérales totales minimales (m)		10	5	10	5	
Arrière minimale (m)		8	8	8	8	
LOTISSEMENT						
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20	20	
	Profondeur minimale (m)	50	50	50	50	
	Superficie minimale (m ²)	1000	1000	1000	1000	
DIVERS						
PIIA		●	●	●	●	
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●	●	●	
Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5		●	●	●	●	
NOTES					Amendements	
(1) Bureau administratif, siège social, services professionnels					No. Régl.	Date
(2) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers					1103-2	2007-05-15

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture	●	●			
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères			●	●	
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées			●	●	
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
	P-1.3 : Terrains de sports						
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)	(1)	(2)	(2)	(3)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●		●		●
		Jumelée		●		●	
		Contiguë				●	
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3	
	DENSITÉ	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	150	150	150	150	150
	MARGES	Rapport bâti/terrain minimal (%)	15	15	15	15	
Rapport bâti/terrain maximal (%)		50	50	50	50	50	
Avant minimale (m)		7	7	7	7	7	
Latérale minimale (m)		5	0	5	0	5	
Latérales totales minimales (m)		10	5	10	5	10	
Arrière minimale (m)	8	8	8	8	8		
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20	20	20	
	Profondeur minimale (m)	50	50	50	50	30	
	Superficie minimale (m ²)	1000	1000	1000	1000	600	
DIVERS							
PIIA		●	●	●	●	●	
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●	●	●		
Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5		●	●	●	●		
NOTES						Amendements	
(1) Bureau administratif, siège social, services professionnels						No. Régl.	Date
(2) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers						1103-2	2007-05-15
(3) Antenne de télécommunication							

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	●					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux	●					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool	●					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
	C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)				
		USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
	NORMES							
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●			
			Jumelée					
Contiguë								
DIMENSIONS		Largeur minimale (m)						
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3				
DENSITÉ		Rapport planchers/terrain maximal (%)						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)						
MARGES		Avant minimale (m)						
		Latérale minimale (m)						
		Latérales totales minimales (m)						
		Arrière minimale (m)						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
	PIIA	●	●					
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●					
	Revêtement extérieur - Catégorie 4, Architecture - Catégorie 2, Pente de toit - Catégorie 5	●	●					
NOTES							Amendements	
(1) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers							No. Régl.	
							Date	
							1103-2	
							2007-05-15	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage	●				
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux	●				
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool	●				
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence	●				
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur	●					
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	P-4 : Infrastructures publiques majeures						
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)	(2)	(2)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●	●		
		Jumelée				●	
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3	7.3	7.3	
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	6	6	6	6	
	DENSITÉ	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	300	300	300	300	
	MARGES	Rapport bâti/terrain minimal (%)	15	15	15	15	
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	50	50	50	50	
Avant minimale (m)		10	10	10	10		
Latérale minimale (m)		5	5	5	0		
Latérales totales minimales (m)		10	10	10	5		
Arrière minimale (m)		10	10	10	10		
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20	20		
	Profondeur minimale (m)	50	50	50	50		
	Superficie minimale (m ²)	1000	1000	1000	1000		
DIVERS							
PIIA		●	●	●	●		
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●	●	●		
Enfouissement des utilités publiques (art. 315)		●	●	●	●		
NOTES					Amendements		
(1) Gare de train de passagers, aire de garage et aire de stationnement accessoires à une gare de train de passagers					No. Régl.	Date	
(2) Bureau administratif, siège social, services professionnels					1103-10	2009-06-16	